

Namur (Belgique), le 30 août 2012.

**A l'attention de :** Mme Béatrice Rosset, Directrice de l'Ecole  
maternelle Jeanne des Ayettes (Allevard)

**Cc :** Mme Monique Lesko, Directrice d'Académie  
de l'Isère.

**Objet : la situation des enfants Guéret et les affiches que vous apposez.**

Madame,

Nous sommes un collectif citoyen belge indépendant qui comporte plus de 2000 sympathisants dont plusieurs dizaines de médecins en Belgique, en France et en Suisse notamment. Nous réalisons des investigations sérieuses et référencées depuis déjà plusieurs années sur le rapport bénéfices/risques des vaccins, tout simplement parce que les autorités publiques n'assument pas cette mission qui leur incomberait normalement. C'est donc la raison pour laquelle nous avons intitulé notre mouvement « *Initiative Citoyenne* ».

Nous avons pris connaissance, il y a déjà plusieurs mois, de la situation des enfants Guéret. Ce qui nous amène toutefois à vous contacter à présent, c'est la lecture récente d'un texte dactylographié dont vous avez apparemment fait une affiche et qui stipule notamment ceci « *Les dérogations à l'obligation de vaccination ne peuvent être accordées qu'au vu d'un certificat médical de contre-indication à un vaccin précis, ce qui exclut les contre-indications générales.* »

Cette phrase est tout simplement ABSURDE sur un plan scientifique dès lors qu'un médecin peut légitimement estimer qu'une même substance qui entre dans la composition de plusieurs vaccins différents est médicalement contre-indiquée à un patient. Par exemple, plusieurs vaccins dont le DTP actuel ou même des vaccins séparés exigés comme le DTVax et l'Imovax Polio contiennent de l'aluminium qui est une substance neurotoxique dangereuse pour le développement des enfants (même en soi-disant « faibles quantités ») ou encore du formaldéhyde qui est une substance classée cancérigène de classe 1 c'est-à-dire « *cancérigène certain* » par le CICR qui est une instance internationale qui dépend de l'OMS<sup>1</sup> ! On ne peut donc exclure des « *contre-indications générales* » qui trouvent ainsi tout leur sens dans le cadre du moins d'une médecine consciencieuse et respectueuse et surtout, individualisée, comme cela devrait toujours être le cas dans les intérêts des patients.

En janvier dernier, deux chercheurs canadiens en neurologie ont publié une étude scientifique qui a passé près de 100 autres études en revue, de façon à évaluer la toxicité de l'aluminium vaccinal en pédiatrie<sup>2</sup>. Ces chercheurs ont insisté sur le fait qu'il n'existe pas de preuves établissant la sécurité de cet adjuvant et pire, que cette substance était d'autant plus préjudiciable au développement neurologique des enfants que leur barrière hémato-encéphalique est encore incomplètement formée et donc d'autant plus perméable. D'ailleurs, c'est un professeur français et son équipe qui ont également démontré que l'aluminium vaccinal migrerait notamment au cerveau<sup>3</sup> et même l'Académie française de médecine a reconnu que l'aluminium des vaccins imprégnait des organes nobles comme les reins, le foie, le cœur et le cerveau.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> <http://monographs.iarc.fr/ENG/Monographs/vol88/mono88-6.pdf>

<sup>2</sup> <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/dec-2011/LT-Shaw-Lupus-2012--Mechanism-of-adjuvant-toxicity-in-pedia.pdf>

<sup>3</sup> CADUSSEAU J, KHAN Z, ITIER V, CHRÉTIEN F, BRIGITTE M, GHERARDI RK. Nanoparticle Translocation from Muscle to Brain. présentation des travaux le 20 octobre 2009, Neuroscience Meeting, Chicago.

<sup>4</sup> <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/dec-2011/Acad.-Medecine-aluminium.pdf> (p 6/32)

Dans ces conditions, comment s'étonner que le seul vaccin DTP restant sur le marché français, le Revaxis, par ailleurs riche en aluminium, n'ait jamais eu d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour les enfants de moins de 6 ans<sup>5</sup> ??

N'est-t-il pas troublant que l'ancienne version du DTP sans aluminium ait été soudainement retirée du marché en 2008<sup>6</sup> alors qu'il s'agit d'une mesure qui n'est jamais mise en œuvre en matière de sécurité, tout au plus quelques lots étant habituellement suspendus ou retirés.... Etrangement, c'est le même genre de procédé qui est également adopté ici en Belgique pour **forcer la main** des parents de façon à ce qu'ils acceptent des vaccins toujours plus combinés et donc in fine toujours plus de vaccins en tout !

Chez nous en effet, l'Office de la Naissance et de l'Enfance exige sur base d'un arrêté de 2003 que tous les enfants aient reçu au minimum le schéma vaccinal complet du vaccin pentavalent (diphtérie, tétanos, polio, coqueluche, haemophilus influenzae de type b) et le ROR. Problème de taille : cette combinaison vaccinale minimale, déjà très élevée que représente le vaccin pentavalent n'est non seulement pas remboursée du tout mais en plus, elle est majoritairement inconnue et indisponible des pharmacies belges, contrairement aux pharmacies françaises.<sup>7</sup> L'objectif ? **Forcer la main** aux parents belges pour qu'ils acceptent tous aveuglément le vaccin hexavalent qui lui, est entièrement gratuit mais comporte aussi en outre la valence anti-hépatite B non obligatoire. Loin de reposer sur une nécessité de santé publique, ce choix de rembourser le vaccin le plus combiné au lieu du vaccin minimal imposé réside en fait dans une sorte de « cadeau » fait par les autorités belges au producteur de vaccins GSK, qui a son siège mondial basé dans notre pays, et qui détient également le monopole mondial très lucratif des vaccins hexavalents. C'est d'ailleurs ce qui transparaît des propres aveux de l'ex PDG de GSK Biologicals dans une conférence donnée fin juin dernier en Belgique<sup>8</sup> puisque Jean Stéphane explique notamment :

*« Je dirais que nous avons surpris toute l'industrie en disant ben voilà, nous avons acheté tous les brevets **sur l'hépatite B**. C'était la première fois qu'un vaccin était protégé par brevet. Nous avons tous les brevets et maintenant vous les concurrents, si vous voulez venir sur le marché, vous allez devoir négocier avec nous. Et je pense que c'est comme ça que la société s'est créée et est devenue **successful**. Et puis après, on a développé si vous voulez des vaccins combinés. C'est-à-dire qu'on a mis **l'hépatite B** avec tout d'autres produits qui n'étaient pas protégés par brevets et en faisant ça évidemment, on rendait les produits combinés protégés. **Mais donc la stratégie, c'est pas plus compliqué que ça**. Avoir l'esprit marchand et économique est très important, en parallèle de l'esprit scientifique et innovation. »*

Ces aveux se trouvent par ailleurs tout à fait corroborés par d'autres propos hallucinants qu'on retrouve sur le site du Sénat français<sup>9</sup> où il est ainsi admis qu'un des buts des politiques vaccinales est d'aider les industriels pour la recherche et le développement de nouveaux vaccins ce qui en d'autres termes, ne nous voilons pas la face, signifie donc qu'un des buts au moins des vaccinations de masse est de pratiquer une expérimentation sur des cobayes humains non informés de ce caractère expérimental et donc par définition non consentants, ce qui est ILLEGAL et contraire au Code de Nuremberg interdisant l'expérimentation humaine sans consentement.

*«Au-delà de son objectif de court terme d'améliorer le taux de couverture de la population, la politique vaccinale doit, à plus long terme, être en mesure de répondre aux besoins en matière de recherche et de production nationales de vaccins et aussi de jouer un rôle moteur dans l'aide aux pays les plus pauvres. Pour relever ces défis, **les laboratoires pharmaceutiques constituent les partenaires naturels des pouvoirs publics**, en raison des moyens humains, techniques et financiers qu'ils mobilisent. En effet, le marché mondial du vaccin est en constante expansion, avec une augmentation des ventes de 13 % à 14 % chaque année, soit deux fois plus que les médicaments traditionnels. »*

<sup>5</sup> <http://www.eurekasante.fr/medicaments/vidal-famille/medicament-gp194-REVAXIS.html>

<sup>6</sup> [http://www.infovaccin.fr/alerte\\_DTP\\_susp.html](http://www.infovaccin.fr/alerte_DTP_susp.html)

<sup>7</sup> <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/dec-2011/Courrier-aux-Ministres--remboursement-selectif-des-vaccins.pdf>

<sup>8</sup> [http://www.youtube.com/watch?v=eOdxYe\\_bUhU](http://www.youtube.com/watch?v=eOdxYe_bUhU)

<sup>9</sup> [http://www.senat.fr/rap/r06-476/r06-476\\_mono.html#toc40](http://www.senat.fr/rap/r06-476/r06-476_mono.html#toc40)

Le Sénat, censé pourtant représenter la population, a donc TRAHI la confiance des gens et a autorisé l'inacceptable au nom de l'argent, des emplois, du PIB etc

En Belgique, les autorités francophones ont dilapidé 80 000 euros de fonds publics pour financer une publicité partielle en faveur de la vaccination tout au long de la vie. Une publicité qui vantait les bénéfices mais taisait complètement les risques. Nous avons déposé plainte auprès du Jury d'Ethique Publicitaire et vous savez quoi ? Le 9 novembre 2011, le Jury nous a donné raison<sup>10</sup> et a estimé que cette publicité était « **de nature à induire le consommateur en erreur** » et qu'elle était contraire aux exigences de loyauté et de véracité du Code de la Chambre de Commerce Internationale auxquelles normalement même les entreprises commerciales sont soumises... c'est dire !

Là encore, cela démontre que les autorités officielles ont TRAHI la confiance du public en détournant son argent dans un intérêt autre que celui du public, à savoir celui des industriels du secteur. Le tout avec la possibilité de se placer au-dessus des règles et des lois, de les faire et de les défaire à leur guise. Après tout, il existe déjà depuis 2002 en Belgique comme en France une loi sur les droits du patient qui inscrit pourtant noir sur blanc le droit de tout un chacun à consentir OU NON et ce de façon éclairée, à tout acte médical quel qu'il soit (actes médicaux dont fait bien sûr partie la vaccination !) mais qui n'est en fait jamais respectée en ce qui concerne les vaccins.

Comment se fait-il aussi, Madame, si les autorités ne nous trompent pas et qu'elles travaillent **réellement** à notre Bien qu'elles ne nous fournissent JAMAIS d'informations précises et fiables sur les risques GRAVES possibles des vaccins alors que le gouvernement américain a déjà déboursé **2,5 MILLIARDS** de dollars en dédommagement des victimes depuis 1986<sup>11</sup> et qu'un programme québécois officiel indemnise aussi les décès et même les frais funéraires après vaccination<sup>12</sup> ?!

**Face à ce genre de manœuvres, ne convient-il pas de faire primer le BON SENS et la vigilance citoyenne sur la simple conformité sociale ou hiérarchique ?**

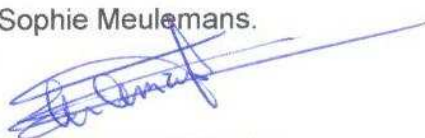
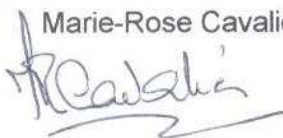
L'école n'a-t-elle pas une mission de formation d'un certain esprit critique pour transformer autant que faire se peut les enfants en acteurs responsables de leurs vies et non en dociles moutons ou esclaves rentables ? A ce titre, il nous apparaît que votre soumission à des réglementations absurdes et trop rigides donne hélas une image déplorable de l'Ecole, de l'Education et de l'Instruction Publique.

Si vous ne faites pas partie de ces + de 60% de gens impressionnés par des experts cyniques en blouse blanche et *soumis à leurs lubies* dont parlait déjà Milgram dans son expérience historiquement célèbre<sup>13</sup>, alors il est évident que votre place devrait être aux côtés des Guéret en les soutenant dans leurs démarches salutaires et citoyennes. Et que vous devriez user de tout votre libre arbitre pour donner à ces enfants la place qu'ils méritent dans votre établissement.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le collectif Initiative Citoyenne,

Marie-Rose Cavalier, Muriel Desclée, Sophie Meulemans.



<http://www.initiativecitoyenne.be>

[initiative.citoyenne@live.be](mailto:initiative.citoyenne@live.be)

**PS** : A toutes fins utiles et puisque le député François Brottes est apparemment encore un des rares élus honnêtes et capables de réfléchir, nous lui transmettons copie de ce courrier ainsi qu'aux parents.

<sup>10</sup> <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/DECISION-JEP--9-nov.-2011.pdf>

<sup>11</sup> <http://www.hrsa.gov/vaccinecompensation/statisticsreports.html#Claims>

<sup>12</sup> <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/vaccination/index.php?indemnisation#lien13>

<sup>13</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Exp%C3%A9rience\\_de\\_Milgram](http://fr.wikipedia.org/wiki/Exp%C3%A9rience_de_Milgram)